

---

## **Le monde virtuel de l'assurance et de la gestion des risques** **Elliott Risques Spéciaux Ltée**

---

Volume 73, numéro 2, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1092681ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1092681ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

### Éditeur(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

### ISSN

1705-7299 (imprimé)

2371-4913 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

### Citer ce document

(2005). Le monde virtuel de l'assurance et de la gestion des risques : Elliott Risques Spéciaux Ltée. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 73(2), 253–253. <https://doi.org/10.7202/1092681ar>

## Le monde virtuel de l'assurance et de la gestion des risques

Nous avons visité le site web de Elliott Risques Spéciaux Ltée

<http://www.elliotts.com>

D'entrée de jeu, soulignons qu'Elliott Risques Spéciaux Ltée a été nommé courtier pleinement accrédité du Lloyd's en février 2005. Ce site web vise à donner aux courtiers canadiens les informations pertinentes sur des garanties spéciales ou inusitées, notamment:

- Assurance de responsabilité civile pour atteinte à l'environnement
  - Elle comprend la pollution graduelle et soudaine, la dépollution imposée par les pouvoirs publics, la pollution par les déchets et la gestion des déchets, les consultants en environnement, l'assurance de carence automobile, les activités d'entrepreneurs, la responsabilité des produits, etc.
- Assurance des clubs de santé à l'égard des établissements commerciaux, des organismes à but non lucratif et des clubs appartenant aux membres, tels : studios d'aérobic et clubs Pilates, murs d'escalade, gymnases, clubs de mise en forme, etc.
- Assurance de la responsabilité civile des médias couvrant un large éventail de risques, y compris la diffamation orale ou écrite et les atteintes aux droits d'auteur, à l'égard des éditeurs de journaux, de revues et de livres, des radiodiffuseurs et télédiffuseurs, des producteurs de films, des imprimeurs et des médias électroniques.
- Assurance de la responsabilité civile professionnelle (ingénieurs et architectes, courtiers d'assurance, responsabilité professionnelle médicale, et risques d'erreurs ou omissions).
- Industrie de la sécurité et de la protection (entreprises de gardiennage, d'installateurs de systèmes d'alarme, de détectives privés, de véhicules blindés, etc.).
- Sports et loisirs (parcs d'amusement, carnivals et manèges, clubs de golf, de yacht, événements spéciaux, zoos, etc.).
- Assurances *Umbrella* et Excédentaire, pouvant être souscrites à concurrence d'une limite interne de capacité de 25 millions de dollars.

---

*Nous invitons les entreprises ou les associations à nous faire connaître leur site.*